

COMITÉ PARLEMENTAIRE FRANÇAIS DU COMMERCE

18, Rue Duphot, PARIS

TÉLÉPHONE :

GUTENBERG : 41-34

PROJET DE RESOLUTION
proposé par la COMMISSION d'EMIGRATION.-
Rapporteur : M. MAUNOIR

La Commission d'Emigration de la Conférence Parlementaire Internationale du Commerce, propose la résolution suivante :

La Conférence Parlementaire Internationale du Commerce, décide de faire composer définitivement par le Bureau permanent, la Commission d'Emigration, de 7 membres pris dans les pays d'émigration et de 7 membres pris dans les pays d'immigration, avec un Président désigné en dehors d'eux, soit 15 membres en tout. Cette Commission aurait le droit de s'adjoindre des experts désignés par les pays d'immigration et d'émigration.

Le Bureau permanent est prié de bien vouloir faire classer préalablement les motions votées jusqu'à ce jour dans les différents congrès et Conférences, et d'inviter les Membres de la Commission à envoyer au Bureau les documents relatifs à leurs législations sur l'émigration et leurs statistiques d'émigration et d'immigration.

C'est seulement après l'étude de ces documents, que la Commission d'Emigration présenterait ses conclusions, ou propositions, à l'approbation de la Conférence Parlementaire Internationale du Commerce.